



Colloque SDG 2023

| Synthèse & conclusions des ateliers

| Table des matières |

[Page 1 / Atelier n°1](#)

[Page 3 / Atelier n°2](#)

[Page 4 / Atelier N°3](#)

Atelier n°1 | Comment collaborer pour élaborer un reporting de durabilité (en ce compris l'exercice de « double matérialité ») ?

■ Contexte & ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*)

Carmeuse est une société belge qui existe depuis 150 ans active dans l'extraction calcaire, dolomites, etc ; elle est présente partout dans le monde. Leur stratégie de croissance est principalement basée sur l'acquisition.

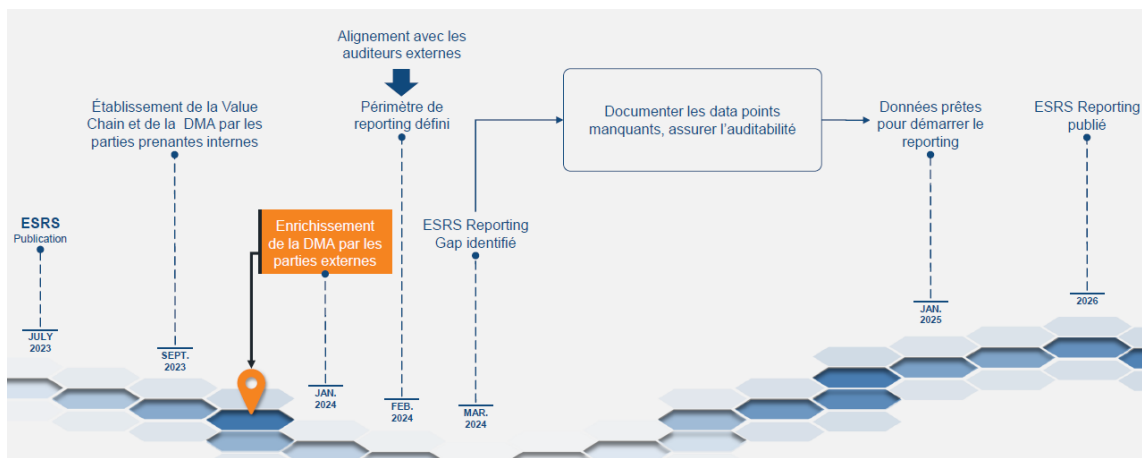
La mise en conformité à la législation européenne (ESRS) a dû être gérée comme un projet. Il y a un réel souhait s'engager concrètement dans cette voie, avec une approche très rigoureuse, afin de s'aligner sur l'importance de la durabilité.

A titre d'exemple, leurs émissions de CO2 de type « scope 1 » (émissions directes) représentent 70% soit la grande majorité. Réduire ces émissions s'avère donc un projet prioritaire mais également complexe. Pour y parvenir, Carmeuse passe beaucoup de temps à structurer l'ensemble des projets qu'ils vont devoir entreprendre.

Vu qu'ils ne sont pas cotés en bourse, ils ont plus de temps pour mettre en place les projets ciblés par la nouvelle législation (cf. intervention de Cap Conseil). Ils vont dès lors essayer de se concentrer ce qui est important et impactant pour Carmeuse. La réalisation d'un tel exercice de reporting implique évidemment de ne pas réinventer et de bénéficier de la dynamique créée par certains projets. Exemple concret : ils ont déjà un projet de reporting annuel, ils réfléchissent donc à l'élargir à l'ensemble de l'entreprise.

- Double Materiality Assessment (DMA)

Ils ont d'abord eu besoin de comprendre de quoi il retourne avant de consulter les parties prenantes interne et externes. A cet effet, ils ont réalisé des comparaisons avec le rapport de durabilité de concurrents pour identifier les sujets clés d'un tel rapport. Ils ont ensuite entamé un processus de formation interne pour que les personnes désignées puissent réaliser des interviews (de consultation) avec les mêmes parties prenantes sur plusieurs continents.



DMA = Double materiality assessment

Tout cela donnera lieu à une analyse approfondie par des auditeurs externes qui valideront le **périmètre de reporting** qui aura été défini par l'entreprise. Comme le schéma le montre, rédiger un reporting de durabilité aligné avec les critères ESRS relève avant tout de la planification ce qui est d'autant plus crucial dans le cas d'une grande entreprise.

Pour plus d'informations, consultez la présentation de [Carmeuse](#).

Atelier n°2 | Que doit contenir un rapport de durabilité (étapes clés, données à collecter, implication des parties prenantes, communication) ?

■ Par où commencer ?

Il ne s'agit pas seulement de consulter ses parties prenantes mais aussi d'indiquer la manière dont on les a consultés. Le choix final des enjeux / impacts dans le cadre d'une analyse de matérialité (qui ne doit pas nécessairement déboucher sur une matrice mais qui peut être une feuille Excel) nécessite un processus de gouvernance clair et partagé.

La durée moyenne de la préparation d'un exercice de reporting est de 3 à 6 mois, dépendant de la mobilisation des ressources internes. Étant donné que les informations et les données sont généralement disséminées dans l'entreprise, il y a une nécessité de mobiliser l'ensemble des départements, de la 'jouer collectif' – c'est ce qui différencie un reporting financier (centralisé) et un reporting extra-financier et c'est ce qui privilégie l'utilisation **d'outils collaboratifs**.

Un des plus grands challenges est le fait de devoir interroger ses fournisseurs, cela va dépendre de la relation que l'on a nouée avec eux, du degré d'influence que l'on peut avoir sur eux. Le fait de faire l'exercice de reporting peut permettre un effet d'entraînement auprès de ses concurrents/pairs, des autres parties prenantes. Cela sans oublier l'importance de nouer des partenariats, notamment avec des associations, idéalement locales.

Il est important de veiller à un équilibre, dans le cadre de la consultation des parties prenantes, entre les participants et les enjeux/impacts les plus importants pour l'entreprise. Il existe évidemment plusieurs freins au cours du processus :

- La lassitude, la perte de mobilisation des collaborateurs
- La nécessité de 'tenir' sur le long terme
- Le fait que la législation européenne est en constante évolution

Cela dit, un atout majeur de la démarche est et restera : la bonne réputation !

Pour plus d'informations, consultez la présentation de [Weerts](#).

Atelier n°3 | Quels liens entre les Objectifs de Développement Durable et les obligations européennes sur le reporting de durabilité ?

- Les ODD, qu'est-ce que c'est ?



En septembre 2015, les 193 Etats membres des Nations Unies ont adopté un programme mondial ambitieux qui vise à promouvoir un meilleur avenir pour tous, en ouvrant la voie à l'éradication de l'extrême pauvreté, à la lutte contre les injustices et inégalités ainsi qu'à la protection de notre planète.

Cet Agenda 2030 s'articule autour des 17 Objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals en anglais), déclinés en 169 cibles, qui définissent et traduisent les priorités pour assurer une transition juste vers un développement durable à l'horizon 2030.

Encore trop souvent associé aux enjeux environnementaux, le développement durable concilie de manière intégrée et équilibrée les dimensions économiques, sociales et environnementales (reconnues par la Théorie du Triple Bottom Line – People, Planet, Prosperity).

Sur cette lignée, l'Agenda 2030 reconnaît que le développement de la société ne sera durable qu'à condition de trouver des solutions qui permettent à la fois de lutter contre les problèmes sociaux et la dégradation de l'environnement tout en générant de la prospérité. Par ailleurs, ce programme mondial implique deux piliers supplémentaires, à savoir la paix et les partenariats qui permettent de façonner le cadre dans son ensemble.

■ Vers la fin des ODD ?

Nous arrivons à grand pas à l'agenda 2030, pour lequel sont fixés énormément d'objectifs à atteindre ; et si nous faisons une projection, nous ne sommes pas du tout en phase pour atteindre la majorité de ces objectifs ... Les ODD seraient-ils « has been » ?

Dans le monde des entreprises, de plus en plus d'indicateurs précis et mesurables (ex : KPI's) se développent et semblent être plus adaptés au contexte entrepreneurial qu'un cadre si global comme les ODD. Est-ce que les ODD vont disparaître au profit d'indicateurs de plus en plus quantifiables via les législations européennes (directives et réglementations) ou y a-t-il une possibilité de coexistence et même de synergie entre ces concepts ?

Au final, quels sont les avantages des ODD ?

- Cadre mondial transposable à toute organisation
- Outil de réflexion sur les impacts (tant positifs que négatifs) de l'organisation.

Les ODD peuvent être un **moyen de structurer votre démarche RSE ou stratégie durable** (rôle de boussole) et quand on se prépare la législation devient une formalité (car toute une démarche volontaire avant facilitera grandement lorsque vous serez contraints)

Le message important à faire passer en réalisant cette analogie est de ne pas mettre la charrue avant les bœufs ! En d'autres termes, le reporting de durabilité reste un outil. Il est préférable d'élaborer une stratégie durable au sein de son organisation avant de penser à la manière de faire du reporting. Sinon, le produit fini qu'est le rapport de durabilité ne sera qu'une coquille vide.

Pour plus d'informations, consultez la présentation [SPW / UWE](#).